



Cadastre en péril !

À l'heure où 44 techniciens-géomètres cadastreurs stagiaires ont été titularisés, où une nouvelle promotion de stagiaires vient d'effectuer sa rentrée à l'ENFiP de Toulouse, et où le mouvement définitif des Géomètres a été publié avec près de 75 postes vacants sur presque 1 100 inscrits au TAGERFIP sur l'ensemble du territoire, l'interrogation se pose de voir disparaître très prochainement le service du Cadastre.

Déjà, en 2017, deux groupes de travail auguraient une réorientation fiscale des missions des géomètres du Cadastre au détriment de la mission topographique. Depuis le 5 février 2018, c'est effectif avec la sortie d'une note nationale !

Cette note s'auto-justifie, arguant que le plan cadastral peut être considéré comme à jour en termes de représentation des bâtiments, mission jusque-là confiée aux géomètres du Cadastre au moyen de mesures sur le terrain, et peut donc être « suspendue », sans qu'il ne soit indiqué de date précise de reprise de ces travaux... une façon à peine déguisée pour ne pas évoquer avant l'heure un **abandon de mission de services publics**. Depuis 8 ans, cette mise à jour constitue l'essentiel des missions des géomètres. En Gironde, en dehors des réunions, statistiques à alimenter, et des informations à reporter dans l'application LASCOT de suivi des opérations foncières (permettant entre autre d'effectuer la relance fiscale au plus près de l'achèvement des travaux de construction), la mise à jour du plan cadastral représentait en 2017 près de 94 % du temps de travail des géomètres du Cadastre ! Que leur demanderait-on donc de faire à la place ??

La note y répond : les collectivités s'inquiètent de leurs bases fiscales et veulent avoir l'assurance que celles-ci sont exhaustives et exactes, dans un contexte de réduction des dotations de l'État et de suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables. Qu'à cela ne tienne, il suffit de dépêcher des agents, pour leur montrer que la DGFIP se préoccupe de leurs attentes. Mais où les trouver, alors que les suppressions d'emplois ont été excessives ces dernières années et que les CDIF/SIP/PELP ont déjà largement de quoi faire ? La solution est toute trouvée : les géomètres du Cadastre ont déjà participé aux missions de fiscalité foncière par le passé. C'était il y a une dizaine d'années... Depuis de nombreux départs en retraite sont passés, de nouveaux géomètres sont sortis de l'ENFiP avec une formation très allégée en fiscalité foncière, et celle-ci a évolué avec l'application de la révision des locaux professionnels. Autant dire que les « sachants » ne sont plus si nombreux et que des besoins en formation s'avéreront nécessaires.

Les agents du Cadastre sont conscients de la légitimité de la demande des collectivités. Pour eux, rien de plus normal que de participer à la fiscalité foncière, celle-ci étant l'un des fondements même du Cadastre (à l'époque napoléonienne, le plan cadastral avait un but fiscal). Ils n'avaient pas compris et avaient alerté aux côtés de la **CGT Finances Publiques** que retirer leur participation aux missions fiscales entraîneraient un problème de cohérence de l'évaluation foncière et probablement une perte dans la nature de certains demandes de travaux. La Direction avait mordicus tenu à son idée folle, et force est de constater aujourd'hui qu'elle aurait mieux fait d'être à l'écoute des arguments avancés ! Un retour de la fiscalité dans les missions des géomètres n'est donc pas une mauvaise chose, même si certaines tâches n'ont pas vocation à être du ressort d'agents de terrain !

Mais il n'est pas plus tolérable que ce retour se marque par une substitution des missions topographiques. Nous le disons haut et fort :

UN PLAN CADASTRAL QUI N'EST PLUS MIS À JOUR
EST UN PLAN QUI MEURT !

Ainsi, cette suspension de la mise à jour de bâtiments sur le plan cadastral affecterait les services mêmes de la DGFIP qui utilise le plan cadastral, par exemple, pour étudier le cas d'une évaluation foncière à faire ou à revoir lors d'un contentieux. En outre, elle pousserait tout usager, particulier ou collectivités, à faire appel à un géomètre privé, et donc à passer à la caisse, pour obtenir un plan cadastral à jour et ainsi pouvoir le réexploiter derrière dans le cadre d'une nouvelle demande de travaux, d'une vente devant notaire... Alors que le décret n°55-471 du 30 avril 1955 impose toujours une tenue à jour, annuelle, de tous les cadastres rénovés, aux frais de l'État, la DGFIP se donnerait le droit d'y déroger ???!

Autant d'exemples d'absurdités qui viennent illustrer l'effet d'une application de cette note.

Devant cette ahurissante réorientation, la **CGT Finances Publiques** n'est pas restée sans rien faire. Mobilisée dès la première heure, elle est allée à la rencontre des collègues cadastreux au moyen de rencontres régionales pour définir avec eux un contre-projet. Ces mêmes collègues prônent un équilibre de fiscalité de terrain et de travaux topographiques. Au côté des agents, elle s'inscrit dans les dialogues appelant les directions locales à plus de raison dans l'application de cette note. Elle continue d'alerter tous les acteurs pouvant être affectés par cette réorientation : collègues, élus locaux, géomètres-experts... Ce travail porte des fruits : des courriers arrivent sur le bureau du gouvernement, demandant des explications sur ces changements et la DGFIP est bien en peine de devoir y répondre !

Pourtant, rien n'est gagné encore. La **CGT Finances Publiques** a pu s'apercevoir récemment que le Directeur Général de l'IGN tablait sur une récupération des données cadastrales et de son plan. Une mission parlementaire sur les données souveraines de l'information géographique est en cours mais la crainte est là de voir les conclusions de cette mission déjà écrites avant même que tous les acteurs ne soient auditionnés. La **CGT Finances Publiques** préfère toutefois peser dans les débats et a demandé au cabinet de la députée en charge de cette mission à être reçue.

Ainsi,

Parce qu'il n'est pas possible de voir nos services publics démantelés les uns après les autres,

Et parce que nos emplois, notre carrière et notre statut de fonctionnaire sont menacés,

Le 22 Mars,

**PORTONS NOS REVENDICATIONS DANS
LA GREVE ET LA MOBILISATION !**